



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Environnement

## Arrêté préfectoral fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-18 et R 427-25 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées nuisibles sur l'ensemble métropolitain ;

Vu l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 6 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur en date du 13 juin 2022 nommant Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature générale à Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres en date du 27 octobre 2023 ainsi que la subdélégation du 18 mars 2024 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :** Objet

La liste des experts référents formés dans le cadre de la politique de restauration du vison d'Europe et aptes à identifier les espèces putois (*Mustela putorius*), vison d'Amérique (*Mustela vison*) et vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 :** Validité

Le présent arrêté est en vigueur pour une durée de une (1) année à compter de sa date de signature.

### **Article 3 :** Recours

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication. Le recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet « Télérecours citoyen », à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 :** Abrogation

L'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe du 12 mai 2022 est abrogé.

### **Article 5 :** Exécution

La secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, la directrice départementale des territoires par intérim, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, la fédération départementale des chasseurs ainsi que tous agents habilités en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les mairies.

Niort, le 24 MAI 2024

La préfète  
Par délégation,  
Le directeur départemental,  
Par subdélégation,  
La cheffe de Service eau  
environnement,



Laure AERTS

Annexe à l'arrêté fixant la liste des référents aptes à l'identification  
du putois, du vison d'Amérique et du vison d'Europe

Liste des référents pour la reconnaissance des mustélidés  
du département des Deux-Sèvres (79) – mai 2024

Structures	Nom des référents	téléphone
Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité  (OFB 79)	<u>En priorité</u> : Tony DAHAIS  Nathalie BIGEARD Benoît CARATY Fabrice CONORT Hervé DUTOIS Yohanne EPRON Esteban ERRAMUZPE Alain-Claude GERBAUD Amandine HAMON Sabrina LEFEBVRE Sébastien LUNET Yohan TRIMOREAU Luc TEXIER	06 25 07 05 63  06 72 08 11 64 06 72 08 11 95 06 25 07 05 69 06 25 07 05 66 07 64 47 87 85 05 49 25 02 47 06 25 07 05 61 05 49 25 02 47 06 63 49 06 21 06 62 80 20 92 06 25 07 05 72 06 25 07 05 62
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres  (FDC 79)	Frédéric AUDURIER David BERTHONNEAU Laurent BONNET Hervé BOTON Bertrand BRUNET Romuald GABARD Maël GARETIER Marc PASQUIER Alexandre POUZINEAU	06 07 08 32 62 06 07 56 78 04 06 70 88 61 64 06 07 56 77 80 06 70 88 61 64 06 74 89 83 36 06 70 88 61 63 06 74 89 83 37 06 07 56 78 15
Fédération de pêche 79	Jérôme BABUT	07 85 02 25 85
FREDON Deux-Sèvres	Christophe SUIRE Romain GALLARD	06 71 72 61 58 06 08 47 09 65
Groupe de Recherche et d'Étude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE)	Pascal FOURNIER Christine FOURNIER Estelle LAOUE Maëlle DUPUY Estelle ISERE-LAOUE	06 08 31 15 42 ou 05 56 25 86 54
Parc Naturel Régional du Marais Poitevin	Xavier BARON	06 07 38 00 19

En cas de capture de Mustélidés de type putois, vison d'Amérique, vison d'Europe et de doute quant à l'identification de l'animal capturé, merci de contacter l'une des personnes ci-dessus.

